

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet du PETR, elle présente les principales informations du Budget Principal 2023 du PETR.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Il a été voté le 21 février 2023 par le Conseil Syndical. Il peut être consulté au siège administratif du PETR de l'Albigeois et des Bastides aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux communautés de communes et communes du Territoire,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le PETR compte un Budget Principal qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022.

### BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du PETR s'équilibre à 845 112.53 € en fonctionnement et à 28 719.08 € en investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre Syndicat Mixte d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du PETR.

#### RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2023 sont estimées à 845 112.53 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
013 - Atténuation de charges	13 515,00 €
70 - Produits des services	10 000,00 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	457 702,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	363 895,53 €
<b>Total</b>	<b>845 112,53 €</b>

**Chapitre 013** : Remboursement rémunération du personnel (Assurance statutaire Willis Tower Watson Gras Savoye) cf. congé maternité (13 515 €)

**Chapitre 70** : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

**Chapitre 74** : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (226 027 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 297 €)
- l'Assistance Technique Région (80 000 €)
- Aide préparatoire candidature LEADER 2023-2027 / Région Occitanie (4 100 €)
- Animation Gestion LEADER 2022 (33 709 €)
- Financement LEADER Aide préparatoire programme 2023-2027 (12 300 €)
- Financement LEADER poste Conseiller EnR – Transition Ecologique (26 220 €)
- Financement LEADER Chargé de mission PAT / remplacement agent (13 248 €)
- Financement LEADER Stage Bouge ton climat (1 488 €)
- Financement Etat DRAAF (Plan de relance PAT) (8 832 €)
- Accompagnement prestataire touristiques avec la CCI (5 917 € LEADER + 1 479 € OT / EPCI)
- Actions PAT 2023 (DRAAF 11 085 €)

## DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 845 112.53 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
011 – Charges à caractère général	149 930.00 €
012 – Charges de personnel	442 625.00 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	150 423.38 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	100 000 .00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 134.15 €
<b>Total</b>	<b>845 112.53 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 28 719,08 €

CHAPITRE	BP 2023
10 – FCTVA,	510 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement (LEADER)	1 450.62 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 134.15 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	24 624.31 €
<b>Total</b>	<b>28 719.08 €</b>

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (2 134.15 €),
- Subvention LEADER suite à l'achat d'un ordinateur FDT (1 450.62 €),
- FCTVA 2021 (510 €)

## DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 28 719.08 €.

CHAPITRE	BP 2023
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	200 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	28 519.08 €
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
<b>Total</b>	<b>28 719.08 €</b>

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat d'un ordinateur + licence (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau)

## CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.